

Publication d'avis de nouvelle convocation

HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 85 817

L'assemblée générale des actionnaires de la Société HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS (la «Société») organisée le 21 septembre 2005, n'ayant pas pu délibérer de manière valable sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint, les actionnaires sont convoqués, par la présente, à une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui se tiendra au Luxembourg le 26 octobre 2005, au siège de la Société, à 9 h 30 du matin (heure locale). L'ordre du jour sera le suivant:

RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE

Pour approuver la fusion de la Société en HSBC Global Investment Funds («HGIF»), une «société d'investissement à capital variable» à compartiments multiples, organisée conformément à la Partie 1 de la législation luxembourgeoise du 20 décembre 2002, dont le siège social se trouve au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et plus spécifiquement:

- (i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant la proposition de fusion publiée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg le 19 août 2005 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg;
- (ii) les rapports vérifiés conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparés par KPMG Audit;
 - 1) pour approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans la proposition de fusion;
 - 2) pour déterminer le 28 octobre 2005 ou toute autre date dont l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décidera, sur proposition du président (cette date n'excédant pas six mois après la date de l'assemblée générale extraordinaire) la date effective de la fusion telle que définie dans la proposition de fusion (ci-après la «date effective»);
 - 3) pour décider qu'à la date effective de la fusion, les actifs et les passifs des compartiments/classes de la Société seront automatiquement transférés aux différents compartiments/classes de HGIF; Les compartiments de la Société seront absorbés de la manière suivante: Sterling Investment Grade Bond, Classe A par le compartiment HGIF Sterling Investment Grade Bond, Classe P*; UK Equity, Classe A, par le compartiment HGIF UK Equity Classe A; UK Equity, Classe E par le compartiment HGIF UK Equity, Classe E et UK Equity Opportunities, Classe A par le compartiment HGIF UK Freestyle, Classe M*
** Compartiments pas encore autorisés à la distribution en Suisse.*
 - 4) pour décider qu'à la date effective, HGIF émettra, pour les actionnaires des compartiments / classes de la Société, des actions des compartiments / classes de HGIF, comme détaillé dans la proposition de fusion. Le nombre d'actions devant être émises sera déterminé sur la base de la valeur de l'actif net adéquate des compartiments / classes de la Société et de HGIF, ou, une nouvelle action des compartiments / classes de HGIF sera émise pour chaque action détenue par le compartiment / classe de la Société. Les nouvelles actions de HGIF seront des actions de distribution, émises sous forme de valeurs nominatives à partir de la date effective;
 - 5) pour déclarer que, en conséquence de la fusion, la Société sera dissoute à la date effective et toute ses actions en circulation seront annulées.

Les comptes de la Société seront indirectement approuvés par la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de HGIF qui se tiendra en 2006.

La nouvelle convocation de l'assemblée générale extraordinaire délibérera valablement sur l'agenda sans nécessité de quorum. La résolution sera adoptée si elle est approuvée par deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Les actionnaires de la Société qui n'approuvent pas la fusion proposée peuvent demander le remboursement de leurs actions, dans les conditions habituelles figurant dans le prospectus, jusqu'au 26 octobre 2005, 10 heures du matin (heure du Luxembourg) (ou toute autre date déterminée par les actionnaires en application des dispositions de l'article 2 ci-dessus). Une lettre aux actionnaires, détaillant les conditions, est disponible gratuitement au siège de la Société.

Les documents suivants devront être tenus à la disposition des actionnaires, pour consultation. Des copies peuvent être obtenues gratuitement auprès du siège de la Société.

- 1) la proposition de fusion;
- 2) les rapports concernant la fusion préparés par KPMG Audit, les commissaires aux comptes de la Société et HGIF, conformément à l'article 266 de la loi sur les Sociétés commerciales;
- 3) les rapports du conseil d'administration pour la Société et HGIF sur la fusion;
- 4) les états financiers vérifiés pour les trois derniers exercices comptables pour HGIF et les deux derniers exercices comptables pour la Société, ainsi qu'un relevé de comptes de la Société et;
- 5) le prospectus agréé à ce jour par l'autorité suisse de surveillance.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration. Un formulaire de procuration est disponible au siège de la Société.

Le formulaire de procuration doit être retourné avant le 24 octobre 2005, 17 heures (heure du Luxembourg), à l'adresse suivante: Dexia Banque Internationale du Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mari-Wenn Luc, ou par fax, au numéro suivant: (+352) 45 90 33 31.

Le formulaire complété et valable pour l'assemblée du 21 septembre 2005 reste valable pour la nouvelle assemblée.

Une copie de la lettre aux actionnaires ainsi qu'un exemplaire gratuit du prospectus agréé à ce jour par l'autorité suisse de surveillance sont disponibles auprès du siège social de la société ou auprès du représentant en Suisse. En outre, les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sans frais au siège de la société ou auprès du représentant pour la Suisse.

Le conseil d'administration de la Société accepte les responsabilités lui incombant pour la précision des informations contenues dans cette note, à la date de sa publication.

Banque Représentante en Suisse: SBC Private Bank (Suisse) S.A., quai du Général Guisan 2, Case postale 3580, CH-1211 Geneva 3, Switzerland.

Le conseil d'administration